

# IVG, un droit pas toujours facile d'accès

**ENQUÊTE** Alors que le 8 mars sanctuarise les droits des femmes à travers une journée internationale dédiée, certains freins persistent dans l'accès à l'avortement dans le département.

**P**eut-on avoir recours à l'avortement en Ardèche? Évidemment, oui. Cependant, une enquête parue dans le journal Le Monde du 27 septembre 2019 démontre qu'en 2017, plus de 40 % des Ardéchoises qui ont avorté à l'hôpital l'ont fait dans un autre département. Certains facteurs de mobilité expliquent cette proportion, tout comme un manque de praticiens sur le territoire.

## ENVIRON 10 PRATICIENS

Selon l'Agence régionale de santé, une dizaine de professionnels de santé ardéchois (médecins généralistes et sages-femmes) sont actuellement conventionnés avec des centres hospitaliers pour pratiquer l'IVG médicamenteuse. Parmi eux, le Dr Sylvain Bouquet, médecin généraliste à Lamastre, le tout premier en Ardèche à avoir conventionné en 2012 avec l'hôpital de Valence. Le soignant, également membre du comité scientifique permanent « reproduction, grossesse et allaitement » auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament, a travaillé durant plusieurs années au sein du planning familial à Aulnay, en région parisienne. En s'installant en Ardèche, il lui apparaissait logique de pouvoir réaliser les IVG sur le territoire. Depuis, il peut prendre en charge des femmes souhaitant avoir recours à l'IVG médicamenteuse chez elles, mais peut aussi plus facilement les orienter vers l'hôpital de référence si elles préfèrent y avoir recours en milieu hospitalier. Ainsi, « les femmes disposent d'un vrai choix ». Actuellement, le Dr Bouquet est le seul médecin généraliste habilité pour cet acte médical sur un secteur qui va des Boutières au pays du Doux. Premier couac. « Sur le département, nous devons être quatre médecins généralistes à pratiquer l'avortement, regrette-t-il. Je reçois des femmes qui ont du mal à savoir où elles peuvent aller. En termes d'accessibilité à l'information, cela pose déjà un problème. Mais j'ai aussi déjà constaté que des professionnels donnent des informations erronées aux patientes (ndlr: le délit d'entrave à l'IVG est passible de deux ans d'emprisonnement et 30000 euros d'amende) ».

## CONTACTS UTILES

**Site officiel:** [ivg.gouv.fr](http://ivg.gouv.fr)  
**Numéro vert, anonyme et gratuit:** 0 800 08 11 11.

## EN ARDÈCHE

**Planning familial de l'Eyrieux:** sur rdv au cabinet médical Chantelauve (chemin de la Chantelauve - 07160 Le Cheylard) et au centre socioculturel (4, rue Verdun - 07320 Saint-Agrève). **Contact:** [planningfamilial.eyrieux07@gmail.com](mailto:planningfamilial.eyrieux07@gmail.com) et 06 67 96 61 38.

**Planning familial d'Annonay:** ouverture mardi de 8 h à 12 h et mercredi de 14 h à 18 h (5, rue Saint Prix Barou - 07100 Annonay). Autres jours, entretien sur rendez-vous. **Contact:** 09 50 59 79 29.

**Planning familial de Joyeuse:** sur rendez-vous dans ses locaux (60, rue du Dr Meynier - 07260 Joyeuse). **Contact:** [planningfamilial.sud07@gmail.com](mailto:planningfamilial.sud07@gmail.com) ou 07 50 33 27 58.



L'IVG est un droit depuis 1975 en France. Photo: AdobeStock

## UNE MOBILITÉ DIFFICILE

« La difficulté première dans l'accès à l'IVG, c'est le déplacement, confirme Géraldine Faure, responsable du planning familial de l'Eyrieux. Au Cheylard, nous pouvons faire appel au Dr Bouquet. Sinon, il faut descendre à Privas où un médecin généraliste, une sage-femme et l'hôpital peuvent pratiquer l'avortement médicamenteux ». Depuis 2016, la possibilité donnée aux sages-femmes de pratiquer aussi l'IVG médicamenteuse a libéré la pratique. « On essaie de les motiver sur le secteur à se former, pour désenclaver la pratique » explique Géraldine Faure, qui tient à nuancer la situation ardéchoise. « D'autres territoires en Auvergne Rhône Alpes sont pires que l'Ardèche, on s'en rend compte lorsque l'on répond au numéro vert national.

Nous ne sommes pas en désert médical sur la question de l'IVG en Ardèche ».

Autre problématique, un hôpital référent sur la question doit se trouver à moins d'une heure de trajet lors de la pratique d'une IVG médicamenteuse à domicile. Ce qui, compte tenu de la géographie de l'Ardèche, peut s'avérer compliqué. « En fait, ça dépend vraiment du lieu de vie des femmes. Si elles habitent dans un petit village, un peu isolé, cela peut être compliqué. Elles sont plus proches du Puy si elles habitent à Saint-Agrève, par exemple. » Parfois, ce sont aussi des délais trop avancés qui peuvent expliquer cet exode vers d'autres départements pour les IVG pratiquées à l'hôpital. « Toutes les femmes qui ont dépassé le cap des sept semaines d'aménorrhée ne peuvent plus avorter en

Ardèche, les structures ne sont pas adaptées » développe le Dr Bouquet.

## QUE CHAQUE FEMME AIT UNE SOLUTION

Du côté des centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF) de l'Ardèche, gérés par le conseil départemental et qui œuvrent aussi sur l'accompagnement de l'IVG, le constat est moins alarmant. « Une grande partie des habitants de l'Ardèche est plutôt tournée vers les départements limitrophes, à Toumon ou Guilhaud-Granges par exemple, assurent conjointement les Dr Nathalie Freynet, médecin coordinatrice départementale, et Dr Véronique Commarmot, médecin santé familles au CPEF d'Aubenas. En santé publique, l'objectif est que les femmes aient accès à l'IVG, peu importe où elles le font. Même s'il n'y a pas un problème d'accès à l'IVG en Ardèche, néanmoins, l'offre est insuffisante et l'ouverture aux sages-femmes est bénéfique en ce sens ». Dans le sud Ardèche, les liens avec l'hôpital d'Aubenas ont été renforcés depuis quelque temps, avec la formation de plusieurs sages-femmes au sein du service d'orthogénie du centre hospitalier. « Depuis peu, au sein du CPEF, nous avons la permanence d'une jeune sage-femme qui consacre son mercredi après-midi à notre structure » se félicite le Dr Commarmot. Pour elle, l'objectif est de réellement aller vers les praticiens libéraux afin de déclencher des collaborations naturelles. « Notre objectif, lorsqu'une femme - souvent jeune et parfois mineure au vu de notre public - repart d'une consultation effectuée au centre de planification, c'est qu'elle ait une solution ».

Flora Chaduc

↳ Les centres de planification œuvrent en prévention

↳ « Ça n'est vraiment pas un acte auquel on a recours par plaisir »

## DÉPARTEMENT

En Ardèche, les centres médico-sociaux du conseil départemental hébergent les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) - à ne pas confondre avec le Planning familial, qui est une association qui œuvre sur les mêmes thématiques.

## ACCOMPAGNER DES MINEURES

Au sein des CPEF, des conseillères conjugales et familiales de l'association Couples & Familles reçoivent tous les publics de manière gratuite et anonyme sur tous les sujets liés au couple, à la sexualité, à la parentalité, à la prévention des infections sexuellement transmissibles, etc. Parmi les missions des conseillères, assurer les entretiens obligatoires préalables à l'IVG, un passage obligé pour toutes les mineures qui y ont recours. « Nous donnons un "fil rouge" aux femmes qui viennent à nous, notamment lorsqu'elles rencontrent des problèmes de mobilité. Pour les mineures, nous aidons aussi à parler aux parents quand c'est possible, d'autant plus qu'un adulte référent doit obligatoirement accompagner lors de l'IVG » explique le Dr Véronique Commarmot, médecin santé familles au CPEF d'Aubenas.

## DES INTERVENTIONS AU COLLÈGE ET LYCÉE

Au-delà de la mission d'information et d'accompagnement, les CPEF de l'Ardèche jouent un rôle important dans la prévention, avec de nombreuses interventions en collèges et lycées. « À chaque rentrée scolaire, nous nous mettons à la disposition des établissements. L'idée est de nous faire connaître pour que les jeunes sachent où aller pour des questions sur l'IVG, la sexualité ou encore la contraception ». Après chaque intervention, les responsables des CPEF constatent



La Dr Véronique Commarmot, médecin santé familles au CPEF d'Aubenas, et la Dr Nathalie Freynet, médecin coordinatrice départementale, œuvrent pour faciliter l'accès à l'IVG pour les jeunes femmes.

une hausse de la fréquentation de leur structure. « C'est important d'aller vers eux. À Aubenas, nous avons aussi tissé des liens avec le centre socioculturel afin de recevoir seul ou en groupe des jeunes. Avec la pandémie, c'est un peu à l'arrêt, mais la mayonnaise commençait à bien prendre ».

Flora Chaduc

## Les centres médico-sociaux qui peuvent vous orienter

**La Voulte:** 04 75 62 46 10.  
**Guilhaud-Granges:** 04 75 44 91 67.  
**Vernoux:** 04 75 58 01 60.  
**Le Cheylard:** 04 75 29 74 50.  
**Lamastre/Saint-Agrève:** 04 75 06 35 20.  
**Annonay:** 04 75 32 42 01.  
**Tournon:** 04 75 07 07 10.  
**Privas:** 04 75 66 74 10.  
**Le Teil:** 04 75 49 54 70.  
**Bourg-Saint-Andéol:** 04 75 54 85 40.  
**Aubenas:** 04 75 87 82 56.

## TÉMOIGNAGE

En 2018, Mathilde\* a eu recours à une interruption volontaire de grossesse à Privas. Alors âgée de plus de 30 ans, elle se résout à prendre cette décision car elle se trouve en pleine séparation. Elle nous livre un témoignage touchant sur cette période de sa vie.

## « JE ME SUIS EFFONDÉE »

« Cette grossesse était un accident, arrivé au mauvais moment. Nous étions en pleine séparation avec mon ex: lui ne voulait pas le garder, et moi, je ne me sentais pas d'élever seule cet enfant. La décision d'avorter a donc été prise. Pour savoir comment accéder à une IVG, j'ai pris des renseignements sur Internet et j'ai constaté qu'il fallait faire une prise de sang pour confirmer la grossesse. Je me suis donc rendue chez mon médecin pour obtenir une prescription. Je me suis effondrée dans son bureau. Il a été super et m'a expliqué toutes les démarches médicales: vu les délais, j'avais encore le choix de faire cette IVG chez moi ou à l'hôpital. Il m'a expliqué que je ne devais pas culpabiliser, et se proposait de réaliser l'IVG si je choisissais de la faire à domicile ».

## « MOINS DE BIENVEILLANCE CHEZ LE GYNÉCO »

« Il se trouvait que j'avais un rendez-vous gynécologique quelques jours après, donc j'y suis allée et lui ai aussi expliqué la situation. À nouveau, je me suis effondrée. Le hasard a fait que ces deux rendez-vous médicaux se sont enchaînés. Mais là, j'ai reçu moins de bienveillance de la part du gynéco. Au moment de l'échographie, il m'a fait entendre le battement de cœur, m'a dit que tout était bien en place... Je me suis rendu compte que les médicaments qu'il m'avait prescrits étaient les fortifiants que l'on donne aux femmes enceintes durant leur grossesse. Pourtant, il m'a quand même bien expli-

qué les démarches médicales pour l'IVG. C'était un gynéco en fin de carrière, il ne s'est peut-être pas rendu compte ».

## « UNE IVG EN SERVICE MATERNITÉ, C'EST TRÈS DUR »

« Finalement, j'ai préféré faire pratiquer l'IVG à l'hôpital de Privas, je ne me voyais pas le faire seule chez moi. Ça me rassurait. À ce moment-là, le service d'orthogénie était au même endroit que la maternité (ndlr: fermée depuis 2019). J'avais une chambre seule, mais j'entendais les pleurs des nouveaux-nés, je voyais les familles défilier dans les chambres voisines. C'était vraiment dur. Heureusement, la sage-femme et les infirmières m'ont bien accompagnée et les rendez-vous de suivi se sont bien passés ».

## « JE SAIS À QUI JE PEUX EN PARLER OU NON »

« Ce n'est pas par plaisir que l'on a recours à l'avortement, ce n'est pas de gaieté de cœur et ce n'est pas un moyen de contraception. Mais heureusement que l'on peut y avoir recours. Je suivais déjà une psychothérapie, nous avons beaucoup parlé de la culpabilité, et du fait de s'interroger sur si c'était "bon choix". Parfois, je me pose la question. En tant que croyante pratiquante, je m'étais déjà interrogée sur l'IVG mais j'avais conclu que tant que je n'étais pas confrontée à la question, et j'espérais ne pas l'être, je ne pouvais pas juger. Plusieurs temps après, j'en ai parlé à mes parents, qui m'ont assuré qu'ils m'auraient soutenue si je leur avais dit. Mais il y a certains amis à qui je n'en parlerai jamais. Il y a ceux qui verront l'acte de tuer, ou ceux qui comprendront la difficulté de passer par cet acte ».

Flora Chaduc

\* prénom d'emprunt